



[Retour à la page précédente](#) - Cet article a été consulté 3041 fois

Une sécurité nickel ?

**Poumon de l'activité économique du territoire, le secteur du nickel est aujourd'hui observé sous l'angle de la sécurité après l'accident intervenu sur le site de Vale Inco Nouvelle-Calédonie. Le code minier, adopté voilà quelques semaines par le congrès, a révolutionné le cadre réglementaire. Et ensuite ?**

Le nickel a pris un autre éclat. De doré il y a deux ans avec un cours à plus de 50 000 dollars US la tonne, le reflet a tourné au terne, après la chute vertigineuse de la valeur et le grave accident intervenu récemment sur le site de Vale Inco Nouvelle-Calédonie.

Ce coup de tonnerre en baie de Prony résonne bien au-delà des rives du Caillou. Il frappe visiblement la sensibilité de l'opinion publique : selon un tout récent sondage réalisé auprès de nos internautes 85 % d'entre eux estiment que l'activité liée au nickel n'est pas suffisamment encadrée.

Au-delà de la réaction épidermique, quelle est la réalité ? Qui dit entreprise minière dit, par définition, impact environnemental. Et qui dit industrie, dit forcément source de dangers. Parfois aussi, le gros couac. Le territoire en a connu quelques-uns : l'explosion du four Elkem n°1 à Doniambo en février 1973 et la mort de cinq employés, la rupture de l'épaisseur en cours d'essai à Tiébaghi en août 2007, l'éboulement de 20 000 tonnes de gravats dans le lagon à Monéo en janvier 2008 et, la semaine passée, la fuite de milliers de litres d'acide sulfurique à l'ex-Goro Nickel... Pourtant, le cadre d'exercice est devenu de plus en plus serré, contraignant, drastique. Le coup de pelle est calculé au millimètre et à l'instant T. Puis la trace doit être effacée. Malgré le poids des textes, la sécurité au travail affiche, elle, toujours un taux d'accident élevé. « *Nous ne sommes pas, ici, au Japon où il y a une véritable culture de l'industrie et de la sécurité* », note un expert. « *Il y a des problèmes de comportements humains, des écarts par rapport aux références.* »

**« Le maillage réglementaire est maintenant suffisant »**

Alors, pas suffisamment encadrée, l'activité ? Devant le flou suscité auparavant par le transfert de la compétence mais pas des lois, s'opérait presque un chantage : l'autorité provinciale demandait à l'industriel d'agir, la très convoitée autorisation d'exploitation étant en jeu. La base de la réglementation minière remontait en Nouvelle-Calédonie à 1954. Autant dire, obsolète, malgré deux décrets de toilettage. « *Nous avons rattrapé le demi-siècle de retard* » sourit un autre spécialiste. « *Nous sommes aujourd'hui aux standards de pays* » exploitants. Mi-mars, le Congrès a adopté le schéma et le code miniers, appelés à devenir des lois. En clair, sont redéfinies un certain nombre de règles, dans la perspective d'un développement plus durable, d'un environnement mieux préservé et d'une plus grande responsabilisation des mineurs. Grande nouveauté, notamment, une police des mines est chargée de faire respecter des critères environnementaux stricts... Selon des professionnels, aussi bien face aux procédés pyrométallurgique qu'hydrométallurgique, « *le maillage réglementaire est maintenant suffisant* ». L'arrivée de Goro Nickel, rebaptisée Vale Inco Nouvelle-Calédonie, dans le Sud de la Grande Terre a favorisé l'accélération de la rédaction du nouveau dispositif. Pied de nez du calendrier, l'accident bien acide tombe juste après le vote des élus.

Yann Mainguet



Mercredi, des milliers de litres d'acide sulfurique se sont déversés sur le site de Vale Inco. Quelque 1 850 poissons morts, dont 150 anguilles, ont été repêchés dans le creek de la baie Nord.

- ✦ La fourmi électrique...
- ✦ Quinze ans de prison...
- ✦ Dialogue rompu à la ...
- ✦ Usagers et grévistes...
- ✦ Conseil de la dernière...
- ✦ L'itinéraire du bagn...
- ✦ L'aquaculture au fut...

**41 000**

D'après Jean-François David, directeur général délégué de Vale Inco Nouvelle-Calédonie, hier soir sur TNC, 2 500 litres d'acide sulfurique concentré à 98 % se sont accidentellement déversés dans la nature. La fuite totale est évaluée à 41 000 litres.

**La suspension, une « énée de Damoclès »**